

SENSIBILISATION, MEDIATION ET SURVEILLANCE DANS LE CIRQUE DE NAVACELLES ET LE LONG DES GORGES DE LA VIS

PRESENTATION DU GRAND SITE DE NAVACELLES

Le Grand Site de Navacelles est un site sauvage caractérisé par le contraste géographique entre les causses et les gorges de la Vis, révélateur de la force des éléments géologiques, et écrin des aménagements délicats de l'homme en son cœur. Les mesures de protection mises en place par l'Etat et les acteurs du territoire depuis deux décennies ont permis d'en préserver le caractère naturel et authentique et de le mettre en valeur de façon légère.

En quelques chiffres, le Grand Site de Navacelles, c'est 46 163 ha, 12 communes dans leur totalité, sept partiellement, 2 intercommunalités, 2 conseils généraux, 5 257 ha de site classé, 6 sites Natura 2000, une partie intégrante des 302 319 ha du bien « Causses et Cévennes » inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et accueillant chaque année plus de 250 000 visiteurs.



Le Cirque de Navacelles : Une perle au cœur des Causses

Niché au cœur des gorges de la Vis, véritable canyon qui entaille les Causses du Larzac au Sud, de Blandas et de Campestre au Nord, le cirque de Navacelles constitue une curiosité géologique.

D'une profondeur de 300 mètres, il s'agit plus spécifiquement d'un méandre abandonné par la Vis, qui s'est ouvert un nouveau cours plus direct, en créant une cascade de plus de 8 mètres de haut. Au centre, le Rocher de la Vierge, ou plus familièrement « l'huître », est entouré d'une bande de terre très fertile : c'est l'ancien lit de la rivière, le méandre. Ses prairies verdoyantes, la cascade et la ripisylve boisée offrent un contraste saisissant avec les versants abrupts, arides et caillouteux des gorges et soulignent étrangement les reliefs.



Plus qu'un site géologique grandiose, le Cirque de Navacelles est le fruit d'une alchimie harmonieuse entre l'homme et la nature.

Les Causses méridionaux qui bordent le cirque, viennent d'être reconnus comme patrimoine de l'humanité dans le cadre du bien « des Causses et des Cévennes », inscrit le 28 juin 2011 au titre du paysage culturel évolutif de l'agro-pastoralisme méditerranéen. Ces paysages sont les témoins du travail de l'Homme depuis des siècles, leur façonnage de la nature dû son activité agropastorale au travers de l'élevage, de la production fromagère, des cultures diverses...



CONTEXTE DE LA MISSION

Suite à une mission d'évaluation menée en 2012, le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles a répertorié sur le site classé les problèmes suivants :

- camping et feux sauvages dans le site classé le long de gorges de la Vis
- déchets le long des gorges (canettes, radio...)
- stationnements sauvages dans le hameau de Navacelles
- manque d'information et d'orientation des visiteurs
- absence de sensibilisation environnementale et aux règles en site classé
- absence de sensibilisation à la découverte du Grand Site, ses paysages et patrimoines.

Le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles souhaite structurer la mise en place d'équipes de sensibilisation, médiation et surveillance dans le cirque de Navacelles et les gorges de la Vis sur la période estivale 2017.

Enjeux :

- Sensibiliser les visiteurs lointains ou locaux au respect du site, aux règles en site classé (pas de camping, de cueillette, de feux, chien en laisse...)
- Surveiller et être le relais vers les autorités assermentées pour les infractions (stationnements, feux...) et incivilités (déchets...)
- Sensibiliser les visiteurs à la découverte de la biodiversité, des patrimoines et paysages du Grand Site de Navacelles.

Objectifs opérationnels principaux :

- Patrouiller le long des gorges dans le site classé entre les Moulins de la Foux et Madières
- Orienter et informer les visiteurs et connaître leur demande.

Objectifs opérationnels secondaires :

- Aider à la structuration et à la diffusion d'une présentation de découverte de la biodiversité, des patrimoines et paysages du Grand Site de Navacelles
- Proposer des visites commentées gratuites sur la géologie du site, la biodiversité faune/flore, agropastoralisme, le canal de la centrale hydroélectrique de Madières et la gestion du site.

DESCRIPTIF

Du 12 juillet au 25 août 2017, viennent se relayer 2 équipes de 4 ou 5 éco-volontaires ou stagiaires effectuant leur mission par groupe dans le cœur du Cirque et le long de la Vis.

Le volontaire, de sensibilité à l'environnement, est accueilli par deux journées de formation par une animatrice du CPIE des Causses Méridionaux et part un éco-garde du département du Gard. Il aura par la suite à sa disposition les éléments bibliographiques lui permettant de se former en continue le reste de son séjour. Il sera encadré par la chargée de missions du Syndicat Mixte qui pourra l'orienter pour des compléments de méthodologie ou de contenu et qui assurera la logistique du séjour.

DEROULE TYPE D'UNE JOURNEE

10h : 2 éco-volontaires patrouillent sur l'un des sentiers du Grand Site de France. Les autres volontaires se rendent au cirque où ils effectuent la sensibilisation et information dans le hameau.

12h30 : déjeuné dans le cirque.

13h30-14h : tour du hameau et informations des visiteurs par toute l'équipe.

14h : départ d'une équipe de deux personnes pour patrouiller sur l'un des sentiers du Grand Site de France.

18h : fin de la journée, retour en voiture.

19h : repas fournis par l'auberge à Blandas.

PROFIL CANDIDAT/E

Sensibilité à l'environnement

A l'aise pour parler en public

Sens du relationnel et polyvalence

Motivation et esprit d'équipe

Idéalement de formation supérieure bac +2 BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) ou

Motivation pour les thématiques de développement durable, intérêt pour la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels

Permis B avec 3 ans d'expérience fortement recommandé

INDEMNISATION – CONDITIONS DE TRAVAIL

Hébergement et repas pendant la totalité du séjour pris en charge par la structure.

Possibilité de convention de stage avec l'organisme de formation du volontaire.

Si les volontaires sont hors convention de stage, ils doivent être adhérents de Volontaire pour la nature : <http://www.volontairesnature.org/>

ASSURANCES ET RESPONSABILITE

- Le stagiaire, de plus de trois de permis, pourra conduire **la voiture du Syndicat Mixte** lors de ses missions d'éco-volontariat au Cirque de Navacelles et sera couvert par l'assurance de celle-ci.

Seulement dans le cadre des déplacements lors de ses missions, le stagiaire pourra être remboursé de ses frais de déplacement fait avec sa **voiture personnel**, s'il un ordre de mission.

Pour créer un ordre de mission, le stagiaire se doit de fournir au Syndicat Mixte : sa carte d'identité, son permis de conduire, la carte grise, la copie de l'assurance du véhicule personnel et un RIB.

Tous les déplacements à rembourser devront être justifiés, datés et validé par le Président du Syndicat Mixte.

Si un **accident** a lieu :

- avec le véhicule du Syndicat Mixte, le stagiaire sera couvert par l'assurance du Syndicat Mixte.
- avec le véhicule personnel, le stagiaire sera couvert en fonction de son assurance personnelle (sous réserve de mise en place d'une assurance auto-collaborateur dans les années à venir). Attention, les autres personnes transportés (stagiaires ou bénévoles) dans le véhicule personnel sont sous la responsabilité du conducteur-stagiaire et donc de son contrat d'assurance.

Dans le cadre des missions d'éco-volontaires, l'assurance du Syndicat Mixte prend en charge les dommages corporels causés hors du véhicule.- Le bénévole, de plus de trois ans de permis, pourra conduire **la voiture du Syndicat Mixte** lors de ses missions d'éco-volontariat au Cirque de Navacelles et sera couvert par l'assurance de celle-ci.

- Le bénévole ne pourra pas être remboursé de ses frais de déplacement fait avec sa **voiture personnelle**.

Si un **accident** a lieu :

- avec le véhicule du Syndicat Mixte, le bénévole sera couvert des dommages corporelles par l'assurance de l'association « A pas de loup » ;
- avec le véhicule personnel d'un autre stagiaire ou bénévole, le bénévole sera couvert en fonction de l'assurance voiture du conducteur.

Dans le cadre des missions d'éco-volontaires, l'association Volontaire pour la nature s'engage à assurer le bénévole en responsabilité civile et en responsabilité individuelle accidents ou à venir en compléments des assurances individuelles de ses adhérents.

CALENDRIER DES SESSIONS

Mercredi 12 juillet : Arrivée des éco-volontaires de la session 1
Samedi 15 juillet : Journée de comptage
Mercredi 2 août : Arrivée des éco-volontaires de la session 2
Jeudi 3 août : Dernière journée des éco-volontaires de la session 1
Mercredi 16 août : Journée de comptage
Vendredi 25 août : Dernière journée des éco-volontaires de la session 2

Les éco-volontaires seront en mission tous les jours sur le Grand Site de France. Chaque éco-volontaires auront 2 journées de repos sur les 3 semaines de session.

DEROULE TYPE D'UNE SESSION

Voyage et transport :

Le transport jusqu'à la commune du Vigan est à la charge du volontaire,

Depuis Nîmes : un bus Edgard (ligne D40) à 1,50€ est à disposition à la sortie de la Gare SNCF de Nîmes en direction du Vigan. **Horaires des bus de la ligne Edgard depuis Nîmes en direction du Vigan sur le lien suivant :** <https://www.edgard-transport.fr/>

Depuis Montpellier : une ligne de tramway et/ou des bus sont à disposition à la sortie de la Gare SNCF Saint Roch, par le Tramway ligne 1 (bleu) direction Mosson, arrêt station Occitanie puis bus ligne 108 direction le Vigan. **Horaires des bus de la ligne 108 depuis Occitanie en direction du Vigan sur le lien suivant :** http://www.herault-transport.fr/fiche_horaire/108.pdf

Le transport collectif est **assuré par le Syndicat Mixte** à 14h (selon les arrivées) du jour d'arrivée entre Le Vigan et le lieu d'hébergement la commune de Vissec. Le volontaire peut, s'il est motorisé, arriver directement sur la commune de Vissec à 15h.

Hébergement et transport pendant le séjour :

L'hébergement en gîte et les transports pendant le séjour sont pris en charge. Un véhicule est mis à disposition uniquement pour les déplacements entre l'hébergement, l'auberge et les lieux de sensibilisations-patrouilles.

Suivi et formation :

Le volontaire est accueilli par deux journées de formation.
Des « débriefings » réguliers sont organisés avec la chargée de missions du Syndicat Mixte. Un bilan de session est fait l'avant-veille du départ. Lors de l'arrivée de la session suivante, une participation forte est demandée au volontaire puisque c'est une journée « de tuilage » : il « participe » à la formation des nouveaux arrivants.

Départ et repos :

Le départ est possible le soir du dernier jour de mission de la session ou le lendemain matin. Deux journées de repos par éco-volontaire sera mise en place selon le calendrier de la session par la chargée de mission.

Matériel : Le volontaire/stagiaire peut s'il le souhaite, amener son matériel de découverte (paire de jumelle, livres botanique etc....). Il est important de savoir que le weekend du 12 au 14 août peut se passer en tente à l'aire de bivouac de Vissec. Prévoir un duvet ou une bonne couette car les soirées sont fraîches et si possible une tente (possibilité si besoin de prêt pour les volontaires/stagiaires n'ayant pas de tente).

CONTACT

Pour candidater, merci d'envoyer une lettre de motivation et CV à l'attention de :

Monsieur le Président
Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles
3 av du Sergent Triaire
30120 – Le Vigan
Par courrier ou par mail : ms.grandsitenavacelles@orange.fr

Pour plus d'information, contact :

Mademoiselle SELLIER Mathilde
Fonction/Service : Chargée de mission du Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles
Email : ms.grandsitenavacelles@orange.fr

ENTREPRISE / COLLECTIVITE

Nom de l'entreprise : Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles

Thématique : Espaces naturels, paysages, patrimoines

Adresse : 3, avenue du Sergent Triaire – 30 120 LE VIGAN

Descriptif de la structure :

Le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles est la structure de gestion de l'Opération Grand Site de Navacelles (OGS). Elle regroupe les Communautés de Communes Lodévois Larzac et du Pays Viganais, ainsi que les Conseils Généraux du Gard et de l'Hérault.

Une opération Grand Site vise à la préservation d'un site patrimonial, emblématique des grands paysages de France, souffrant d'une forte fréquentation touristique.

Le programme de l'Opération Grand Site de Navacelles (OGS) proposé correspond aux objectifs définis par le Ministère pour les OGS :

S'articule autour de 5 orientations stratégiques :

- **Préserver le cœur du Grand Site**, le Cirque de Navacelles, en renforçant la protection et en mettant en place des outils de gestion adaptés ;
- **Gérer et maîtriser la fréquentation et les flux**, en résolvant les problèmes de circulation dans le cirque, en renvoyant les visiteurs depuis les belvédères vers l'ensemble du territoire et en favorisant la découverte hors des pics saisonniers ;
- **Protéger, restaurer et gérer** la qualité du site à l'échelle de l'ensemble du Grand Site ;

- **Transmettre et révéler l'Esprit des lieux** du Grand Site en restaurant ses caractéristiques paysagères (réhabilitation des éléments du paysage : murets, lavagnes...) et en maintenant ce territoire vivant, entretenu et pâturé ;
- **Impulser et partager un projet de gestion et de développement local durable** en lien avec les habitants, autour d'un tourisme durable respectueux du site, des équilibres socioéconomiques, basé sur les caractéristiques agro-pastorales de ce territoire.

Plus d'informations lien suivant :

<http://www.cirquenavacelles.com/>

Ce programme est coordonné avec les actions conduites pour la préservation et la gestion du bien « Causses et Cévennes », inscrit depuis le 28 juin 2011 au patrimoine mondial de l'humanité au titre des paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen. L'activité agricole est le socle économique, environnemental, culturel et touristique du territoire. Ces paysages sont les témoins du travail de l'Homme depuis des siècles, leur façonnage est dû à son activité agropastorale au travers de l'élevage, de la production fromagère, des cultures diverses...

Taille de la structure (nombre de personnes) : < 10 personnes.